



ÉCOLE DE MUSIQUE
5, rue du 11 novembre
73110 LA ROCHETTE

INSCRIPTIONS

ANNÉE 2023 - 2024

Tél : 04 79 65 30 62

Email : emhu@free.fr

- (1) Parcours "tournant" dans différentes classes instrumentales, cours hebdomadaire à partir de 3 élèves par 1/2h.
- (2) Cours d'instrument hebdomadaire : 3 élèves en 1h les 3 premières années, 2 élèves en 1h à partir de la 4^{ème} année (parcours spécialisé)
- (3) Uniquement sur avis de l'équipe pédagogique et après obtention du 1er cycle en 1er instrument (parcours spécialisé)
- (4) Pour les grands élèves (cycle 2 et plus) avec l'avis des professeurs concernés : 1 cours sur 2.
- (5) Adultes : Cours individuel (avec ou sans pratique collective). Possibilité d'1 cours sur 2, 3 ou 4.
Mineurs : cours particulier (sans pratique collective)

Pièces à joindre obligatoirement à l'inscription :

Fiche d'inscription renseignée et signée (à renvoyer à emhu@free.fr ou à l'adresse :
École de musique, 5 rue du 11 novembre, 73110 Valgelon-La Rochette

Attestation CAF de quotient familial du mois précédent l'inscription
(pour les inscriptions en juin : QF de mai ; pour les inscriptions en septembre : QF d'août)
Dans le cas d'absence d'attestation QF, la tranche la plus élevée s'applique.

COTISATION à l'association (une par foyer fiscal) correspondant aux frais administratifs, non remboursable. À régler à l'inscription : 25€ payable par chèque séparé, ou carte bancaire
<https://www.helloasso.com/associations/ecole-de-musique-de-la-rochette/adhesions/adhesion-famille-2023-2024>

DROITS D'INSCRIPTIONS Règlement à effectuer en septembre :

- Payables en 1 fois par chèque ou carte bancaire
<https://www.helloasso.com/associations/ecole-de-musique-de-la-rochette/evenements/inscription-ecole-de-musique-la-rochette>
- Payables en 2 à 5 fois par chèques.

Chèques à l'ordre de « École de musique de LA ROCHETTE ».
Encaissement des chèques : à la fin des mois de septembre à février.

Cours pour adultes : plusieurs formules sont proposées.

Les "plus de 18 ans" déjà inscrits en 2022/2023 bénéficient des "tarifs mineurs" s'ils sont encore étudiants.

TOUTE (RÉ)INSCRIPTION INCOMPLÈTE NE SERA PAS RETENUE

Quelques précisions

Les réinscriptions seront enregistrées à l'école de musique sur rendez-vous ou à distance ; renvoyer le dossier par mail (emhu@free.fr) ou à l'adresse : Ecole de musique, 5 rue du 11 novembre, 73110 Valgelon-La Rochette

➡ Au-delà du 7 juillet, les élèves non réinscrits seront considérés comme démissionnaires (les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée)

Certaines classes instrumentales étant surchargées, des listes d'attente sont mises en place.

Pour les nouvelles inscriptions en instrument, choisir plusieurs disciplines en les numérotant par ordre de préférence. La priorité sera donnée aux élèves qui auront effectué le « parcours découverte »

Rentrée 2023/2024 :

L'organisation des cours sera précisée à la rentrée de septembre (courrier, affichage et permanences des professeurs)

Le début des cours est fixé au **lundi 11 septembre**.

Prêt et location d'instruments:

Un parc d'instruments à vent est à disposition.

Prêt pour certains : cor, trombone, tuba.

Location de 25€/mois pour un xylophone.

Location de 13€/mois pour les autres instruments.

[Consultez-nous](#)

Les instruments enseignés à l'école de musique :

Flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, batterie, percussion, piano, violon, alto, guitare, guitare basse, accordéon, chant-technique vocale.

LES PARCOURS

Eveil musical (GSM et CP) :

Cours hebdomadaire de 45 mn.

Parcours « découverte » : à partir de 6 ans (CP)

Pour les élèves qui ne pratiquent encore pas d'instrument. Cours hebdomadaires (à partir de 3 élèves en 1/2h). Parcours « tournant » de septembre à juin dans différentes classes instrumentales (liste variable chaque année).

Parcours « spécialisé » : à partir de 7 ans (CE1)

Cours hebdomadaires. Pratique collective + cours d'instrument (3 élèves en 1h pour les 3 premières années puis 2 élèves en 1h)
+ formation musicale (facultative à partir de S3)

Parcours alternatif :

Pour alléger le programme, possibilité de prendre 1 cours tous les quinze jours. Afin de concilier études et autres activités, ce parcours est destiné aux « grands » élèves et sur avis des professeurs concernés.

La pratique collective :

Tous les parcours sont liés à la pratique collective. Elle est un élément incontournable de la formation du musicien. Chaque élève peut participer à plusieurs ensembles (si son niveau le permet) : chorale, orchestre cadet, ensemble vocal, musique de chambre, orchestre junior, ensemble d'accordéons, de cordes, orchestre d'harmonie, groupe « musiques actuelles »...

LES CYCLES

(parcours spécialisé)

Le cursus des études est organisé en deux cycles d'une durée moyenne de 4 ans chacun.

CYCLE 1 :

Il est validé par un examen en formation musicale, un examen d'instrument comprenant différents modules (technique instrumentale, autonomie, création-improvisation) ainsi que la pratique collective et le contrôle continu.

Les degrés du cycle 1 : C1.1 (cycle 1, 1^{ère} année), C1.2 (cycle 1, 2^{ème} année), C1.3, C1.4...

CYCLE 2 :

Le programme est établi au niveau bi-départemental (Savoie et Haute Savoie) en cohérence avec les conservatoires de Chambéry et Annecy. Il est ponctué par le Brevet d'Etudes Musicales (formation et culture musicales, instrument, contrôle continu)

Les degrés du cycle 2 : S1, S2, S3, S4... (Secondaire 1, 2, 3, 4...)

Après le second cycle, les élèves peuvent poursuivre en 3^{ème} cycle dans un conservatoire ou continuer en perfectionnement dans notre établissement.

Chaque année, des projets, ateliers ou stages sont proposés aux élèves.

Des déplacements sont également organisés pour assister à des concerts.



ÉCOLE DE MUSIQUE - LA ROCHETTE

TARIFS en € - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 (élèves mineurs)

VALGELON-LA ROCHETTE (participation de la ville déduite)	Quotient familial				
	0 - 600	601 - 1100	1101 - 1600	1601 - 2100	Sup. à 2100
Éveil musical GSM et CP (5 et 6 ans)	120	127	133	140	148
Pratique collective + formation musicale	171	182	190	201	210
Parcours « découverte » (1)	198	211	222	232	244
Parcours « spécialisé » : pratique collective + instrument + formation musicale (2)	336	354	373	390	408
Pratique(s) collective(s) uniquement	77	82	86	90	94
Deuxième Instrument (3)	194	207	218	229	240
Parcours alternatif (4)	218	230	242	254	265
Cours adulte et «particulier» (5)	Tarif " adulte/particulier" selon formule choisie				

COEUR DE SAVOIE	Quotient familial				
	0 - 600	601 - 1100	1101 - 1600	1601 - 2100	Sup. à 2100
Éveil musical GSM et CP (5 et 6 ans)	155	164	172	181	189
Pratique collective + formation musicale	222	233	246	259	270
Parcours « découverte » (1)	258	271	287	301	315
Parcours « spécialisé » : pratique collective + instrument + formation musicale (2)	432	456	479	503	528
Pratique(s) collective(s) uniquement	84	89	94	99	104
Deuxième Instrument (3)	253	267	282	296	308
Parcours alternatif (4)	282	297	313	327	343
Cours adulte et «particulier» (5)	Tarif " adulte/particulier" selon formule choisie				

HORS COEUR DE SAVOIE	Quotient familial				
	0 - 600	601 - 1100	1101 - 1600	1601 - 2100	Sup. à 2100
Éveil musical GSM et CP (5 et 6 ans)	257	270	286	300	314
Pratique collective + formation musicale	367	388	407	428	449
Parcours « découverte » (1)	428	452	475	498	524
Parcours « spécialisé » : Pratique collective + instrument + formation musicale (2)	693	732	770	809	848
Pratique(s) collective(s) uniquement	104	109	114	119	124
Deuxième Instrument (3)	404	428	450	473	495
Parcours alternatif (4)	450	475	499	526	550
Cours adulte et «particulier» (5)	Tarif " adulte/particulier" selon formule choisie				



Ecole de Musique
5, rue du 11 novembre
73110 LA ROCHETTE

Tél : 04 79 65 30 62
E mail : emhu@free.fr

TARIFS ADULTES - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

DISCIPLINES	Avec pratique collective	Sans pratique collective Cours particuliers
Instrument (cours individuels de 1/2h hebdomadaires)	784 €	1067 €
Instrument alternatif (1 cours sur 2)	429 €	534 €
Instrument alternatif (1 cours sur 4)	233 €	267 €
Pratique(s) collective(s) uniquement	124 €	

COTISATION à l'association (une par foyer fiscal) : **25€ payable par chèque séparé, à régler à l'inscription.**

Les droits d'inscription sont payables en 1, 2 ou 3 fois: **règlement en septembre 2023.**

Encaissement des chèques : à la fin des mois de : septembre, novembre et janvier.

Chèques à l'ordre de l'école de musique de LA ROCHETTE.

Ces tarifs comprennent toutes les activités d'ensemble (formation musicale, ensembles, orchestres, musique de chambre, groupe...).

TOUTE (RÉ)INSCRIPTION INCOMPLÈTE NE SERA PAS RETENUE